



Les randos au long cours

Les randos au long cours sont les plus anciennes des randos ouvertes à tous. Reliant souvent une ville à une autre, elles proposent de vivre une « aventure » sportive sur des parcours spécialement balisés et pouvant atteindre 50 km ! Si l'allure de la marche est libre, un véhicule « balai » peut suivre les marcheurs afin de récupérer les abandons.

Pour pimenter l'aventure, elles peuvent se dérouler de nuit et/ou en hiver !

Avec les efforts fournis par les participants, vous comprendrez l'importance pour les organisateurs de veiller au bon déroulement des ravitaillements et, à l'arrivée, de proposer un repas convivial et réconfortant !

Exemples de manifestations fédérées :

- Bourges-Sancerre (Cher),
- Les Marches du Brevet du Randonneur Tourangeau (BRT) (Indre-et-Loire),
- La trans'Sologne (Loiret),
- Roanne-Thiers et la randonné de la Fourme (Loire - Puy-de-Dôme),
- Metz-Nancy et Metz-Madine (Meurthe-et-Moselle - Moselle),
- Nevers-Montenoison (Nièvre),
- Le brevet du randonneur bourguignon (Côte-d'Or),
- La Bossapas (Hauts-de-Seine),
- Les 47 km du 47 (Lot-et-Garonne),
- Les 50 km de Lalinde (Dordogne),
- Les 40 km de Soussac (Gironde),
- 22 km, 22 mai, 22 mornes (Martinique).

Caractéristiques :

- Inscriptions à l'avance (notamment pour la réservation des cars lorsqu'il s'agit de randonnées en ligne),
- Public d'habités qui peut venir de loin.

Enjeux :

- Proposer de nouvelles formules (variantes plus courtes, etc.),
- Conquérir de nouveaux publics,
- Maîtriser le budget et la logistique (cars, repas, secouristes, etc.).



Credit photo : Bernard Bonhomme - GMR

randograndpublic@ffrandonnee.fr

Premiers conseils pour les nouveaux organisateurs :

Inscriptions :

Les inscriptions se faisant à l'avance, il convient d'anticiper sur les échéances en matière de communication.
Voir fiche « Rétroplanning (simplifié) de l'organisateur ».

Règlement :

Il est conseillé de rédiger un règlement et de le faire figurer sur le document d'inscription. Cela permet à l'organisateur de prévoir les conditions d'une éventuelle annulation de sa part ou de désistements de la part des participants. Ceux-ci devront le lire et l'accepter avant de s'engager (prévoir un article où le participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte tous les articles).

Allure :

Il est fréquent de voir des participants réaliser le parcours en marche rapide ou en courant (entraînement pour des trails) : les organisateurs doivent cependant préciser dans le règlement que leur randonnée n'est pas une compétition. L'allure y est libre et il n'y a pas de classement individuel. Cette précaution leur évite de voir leur manifestation considérée comme une compétition, soumise à une demande d'autorisation auprès de la Préfecture.

Voir fiche « Formalités administratives ».

Certificat médical :

Le certificat médical n'est généralement pas demandé sur les randos au long cours : le certificat est obligatoire uniquement pour les compétitions.

Nuit :

En cas de randonnée de nuit, les organisateurs doivent veiller à la sécurité des participants. Il convient de leur demander de se munir d'une lampe et d'un gilet ou brassard réfléchissant.

Réconfort :

Pour les randos au long cours, les postes de ravitaillement doivent être obligatoirement répartis tout au long du parcours. Les aliments proposés sont à adapter aux dépenses énergétiques des participants et au contexte de la manifestation (marche hivernale, marche nocturne, etc.).

A l'arrivée, la collation offerte aux participants est un élément important pour le réconfort des marcheurs et leur perception de votre manifestation !

Voir fiche « Convivialité et ravitaillement ».